

SERVICE FINANCES
EM/GLN

CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 29 MAI 2008

DELIBERATION

OBJET : Budget cuisine centrale – affectation du résultat 2007

Le cadre budgétaire et comptable M14 appliqué par la ville de Ploemeur au budget cuisine centrale fait obligation de soumettre à délibération du conseil municipal, l'affectation du résultat de fonctionnement de ce budget.

Après avoir voté le compte administratif 2007 du budget cuisine centrale et le compte de gestion établi par la trésorière principale, le maire propose au conseil municipal de procéder à cette affectation dans les conditions suivantes.

- Résultat d'exploitation à la clôture de l'exercice 2007	5.578,16 €
- Résultat à affecter en report à nouveau sur l'exercice 2008 (section de fonctionnement)	5.578,16 €

Le conseil municipal, vu l'avis favorable de la commissions « finances, ressources humaines, administration générale, intercommunalité et suivi des conseils de quartier », et après en avoir délibéré,

APPROUVE cette proposition, par 31 voix pour et 2 abstentions.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME
L'Adjointe déléguée,

Marie-Bernadette LE NEVE.